

LE CAUSEUR LYONNAIS

ABONNEMENTS

LYON, RHONE, AIN, ISÈRE, LOIRE
SAONE-ET-LOIRE

Un an, 5 fr. — Six mois, 3

LES AUTRES DÉPARTEMENTS

Un an, 6 fr. — Six mois, 4 fr.

JOURNAL ET REVUE DE LA SEMAINE

Chronique Amusante et Intéressante

PARAISANT LE DIMANCHE

ON S'ABONNE A LYON

Chez M. MÉRA, libraire

Rue Impériale, 15

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE FRANCE

VENTE

Chez tous les Libraires de Lyon.

LECTEURS

A tous, présents et futurs, salut !

En l'an de grâce 1867, il peut se faire que, parmi vous, il y en ait quelques-uns qui ne connaissent pas un petit homme âgé d'environ cinquante ans, gros de ventre, rouge de nez, les mains descendant jusqu'aux genoux, la figure bouffie, les cheveux blancs, longs et bouclés. Cependant, il est toujours par voies et par chemins, dans tous les coins et recoins.

Comme en marchant, il lève son *abajoue* en l'air et regarde de tous les côtés, il peut arriver qu'il vous donne un coup de coude dans les hanches ; alors, vous n'avez qu'à demander au premier employé de magasin que vous trouverez sur une porte, s'il ne connaît pas ce particulier, il vous sera répondu aussitôt :

— Ah ! qu'est-ce qui ne connaît pas ça ? C'est le *Jaseur* !

Qu'il fasse chaud, qu'il fasse froid, qu'il pleuve, qu'il neige, on le voit toujours flirant partout, sauter les ruisseaux, courir toutes les rues.

Il est, d'ailleurs, doué d'une triple vue. Avec ses petits yeux louches, il voit ce qui se passe à droite, à gauche et en face en même temps ; joignez à cela, qu'il a de très-bonnes oreilles ; on peut les lui voir, — pour celui qui a bonne vue, bien entendu, — d'un bout à l'autre du parc de la Tête-d'Or.

C'est pourquoi il est au courant des milliers de cancans et de caquetteries qui se débitent

chaque jour dans les loges des portières, dans les chambrettes de soubrettes, et jusque dans les boudoirs à demi-jour.

Outre qu'il sait tout, qu'il voit tout ce qui se passe devant ses yeux, comme ce qui ne s'y passe pas, il peut, maintenant que la vie est si chère, enseigner l'économie domestique. Par exemple, ce *quidam* ne fait qu'un repas par jour, et, voici comme il s'y prend :

Avec une petite miche oblongue qu'il va prendre chez le boulanger, en disant toujours qu'il payera demain, il se rend chez un charcutier, convoitant le jambon, le saucisson, et demande si l'on en peut goûter, ce qui ne se refuse pas ; ensuite, il se fait donner une petite tranche de langue, toujours pour goûter. Quand il a tout enfoui dans le gosier avec de larges bouchées de pain, il trouve moyen de dire : « Hum ! ce n'est pas frais », et il sort. Si son appétit n'est pas satisfait, il s'en va chez un épicier où il en fait autant, quant à ses fromages et ses confitures.

Pour que la digestion se fasse, il a recours à la cave d'un marchand de vins en gros. Là, il désire acheter une pièce de vin vieux ; il en déguste de diverses espèces, et quand il en a avalé la valeur de trois à quatre grands verres, il dit toujours : « C'est trop cher ! »

Il n'est pas rare de voir le sujet, présent aux ventes publiques, lorsque surtout l'on y doit vendre des vins fins et des liqueurs. Il s'empare alors, le premier, des verres et des petits verres, se les fait remplir, et, après avoir bu, même ce qu'il y a de plus exquis, il a son

refrain tout prêt : « Pas bon, pas fameux, » pour ne point faire d'enchères.

Eh bien ! chers lecteurs, voilà l'être, l'*ecce homo*, que nous vous avons trouvé ; toujours fidèle au *décorum*, il n'y a pas de commis-voyageurs qui puissent vous faire de meilleures offres de service, pour vous fournir des articles aussi précieux au soutien de votre salut et du nôtre.... en tête des présentes.

Bénissez nous donc, braves gens ! d'avoir pu vous découvrir ce *magister*, cette merveille sans pareille sous le soleil !!!

Lyon, le 27 juillet 1867.

UN DIPLOME DE BLAGUE

Vous croyez peut-être, ami lecteur, qu'en commençant à causer avec vous, sous cette rubrique, je veux vous parler d'un charlatan qui débite son baume ayant la vertu de guérir tous les maux du monde, ou d'un saltimbanque élevé sur son estrade qui fait le bouffon et le sauteur pour émerveiller son auditoire. Non, il s'agit de personnages d'un ordre plus élevé.

* *

J'étais à Villefranche, chef-lieu d'arrondis-

sement ayant un Tribunal. Entendant au dehors un certain bruit qui se faisait à l'intérieur du Palais-de-Justice, il me prit l'idée d'aller voir ce qui se passait. . . C'était un procès qui s'y plaidait à grands efforts de poumons par un avocat de l'endroit.

J'arrivais au moment où l'orateur terminait son discours par une péroraison qui écrasait un pauvre villageois ayant à côté de lui un grand parapluie rouge. J'ai pu comprendre qu'il ne s'agissait rien moins que de la demande en nullité d'un testament, laquelle, si elle était prononcée, ruinait presque complètement cet homme.

Par esprit d'économie, ce brave particulier a pensé qu'il n'avait pas besoin d'avocat et qu'il devait plaider sa cause lui-même.

Le moment de parler à son tour étant arrivé, il se leva rouge comme son parapluie et commence par dire : « Messieurs... Moi je n'ai pas un *diplôme de blague* comme celui que vous venez d'entendre ; je vais me cloîtrer dans la vérité. » Et il continua son chemin avec divers écarts qui faisaient rire les assistants et sourire les juges.

Cette expression n'a pas été relevée par le Président, et elle ne devait pas l'être. L'avocat en effet est diplômé par une Faculté de droit, c'est-à-dire qu'il est reconnu apte à prendre la parole en public. Or, dans le fort de l'improvisation, l'exagération devient indispensable. C'est là un mal nécessaire qui souvent dans la pratique lui vaut un manque de respect.

* *

FEUILLETON

LE TROMBLON ACCUSATEUR

NOUVELLE AUTHENTIQUE

Un chant de plus à ton incommensurable et incépissable encyclopédie, immortel fils de Jupiter et de Sémélé ! Que de disciples ont chanté les doctrines de ta désopilante école, depuis le jour où, dédaignant tes possessions indiennes, ô Bacchus ! tu conquérais l'Égypte pour y planter la vigne, et t'y faire adorer comme un Dieu.

Pardonne à l'impuissance et à la rudesse de ce chant, toi qu'élevèrent les nymphes et qui chanta sur les genoux des muses et de Silène ; penches-toi au seuil de l'Olympe et écoute :

Dans les premiers jours du mois de juillet 1867, une jardinière de la banlieue de Lyon faisait, vers les neuf heures du matin, à son mari, la recommandation suivante :

— Courtois, tu vas me faire l'amitié d'aller à Lyon et de m'en rapporter de suite les quelques objets dont voici la note, seulement soit prompt et reviens vite.

La communication faite, Courtois part.

Le hasard qui fait tant de choses en ce monde, en fait une autre suivante : Courtois rencontre dans les rues de la grande ville quelques unes de ces bonnes et vieilles connaissances que les hommes appellent du

nom généreux d'ami, et que certaines femmes qui s'évertuent parfois à tout dépoétiser, qualifient du nom grotesque de *charettes déraillées*.

La troupe d'amis s'achemine donc vers l'un des temples de Bacchus, et les sacrifices à ce Dieu vinrent à commencer ; ces sacrifices étaient doux, paraît-il, car l'aiguille qui décorait la pendule du temple, avait, avec la monotone régularité qui les distingue toutes, parcouru dans son entier la circonférence du cadran. Il était donc neuf heures du soir.

Peut-être que Courtois, qui sanctifiait à sa manière le saint jour du dimanche, se livrait-il à une fausse interprétation de l'Écriture, se rappelant que le Créateur s'était reposé le septième jour, croyait-il pouvoir se reposer aussi ! Mais il oubliait, le malheureux, que Dieu venait de faire le monde lorsqu'il se reposait, tandis que lui n'avait rien fait, pas la moindre planète, pas même les commissions de sa malheureuse moitié, qu'une impatience bien fondée dévorait sans doute.

Courtois, enivré de joie et d'alcool, promenait, dans la buvette où il festoyait depuis douze heures, un regard complet de satisfaction, mais, ô terreur ! Ce regard, venant à se fixer sur la porte d'entrée, se heurta avec le regard investigateur et courroucé de sa moitié, qui, à bout de modération et de patience, était-elle même venue à Lyon pour y faire les commissions données à son mari, et faire en sorte de trouver et ramener la brebis égarée. Que se passa-t-il dans ce choc de deux regards ?... Quelle étincelle foudroyante s'échappa de celui de la jardinière ? posée en véritable statue du Commandeur ! Nul ne saurait le dire ; mais toujours est-il qu'à l'intérieur de l'établissement, soit par mesures stratégiques, soit par prostration complète de ses forces, le malheureux Cour-

tois s'était laissé choir et avait complètement disparu sous la table.

Cette disparition était à peine opérée que l'épouse Courtois entra dans la salle et allait droit à la table des consommateurs.... quiproquo fâcheux ! méprise fatale ! à côté de la table de son mari, deux joueurs faisaient, avec une fiévreuse animation, une partie de cinq cents. L'un des joueurs se trouvait être le chef de l'établissement, le sieur Gigoux, dont les allures et le chapeau surtout avaient une ressemblance frappante avec ceux de Courtois. Il en était arrivé à un de ces moments d'enivrement, dévolus au joueur habile, car un cent d'as combiné avec le mariage d'atout, lui assurait le gain de la partie.

— Cent d'as et atout, crie-t-il triomphalement à son adversaire.

Mais à peine cette phrase tombait-elle de ses lèvres, que les deux mains de la femme Courtois s'abattaient sur le *modeste tromblon* qui décorait le chef de la maison.

— Atout, lui criait la courroucée jardinière, que l'exaspération gagnait, il te faut de l'atout ?... En voilà, en voilà de l'atout !

Et le tromblon du pauvre diable se métamorphosait sous des coups répétés, et se livrait sur la tête de son malheureux propriétaire aux évolutions d'un soufflet de forge d'étameur.

Au plus fort du roulement opéré sur le tromblon de Gigoux, Courtois, qui s'était tenu coi sous la table et n'avait fait aucune démonstration pour revendiquer ce mouvement qui cependant lui était destiné, invoquait son Dieu, le suppliant à deux genoux d'apaiser l'orage ; invocation inutile ! le tromblon résonnait de plus belle. Désespéré, Courtois fait un appel à son courage un moment disparu, et prenant ce courage

à deux mains, l'utilise pour justifier avec beaucoup d'à propos la vulgaire devise : « *Le moment de nous montrer est venu, sauvons-nous.* » car il s'esquive fort adroitement par la porte demeurée entr'ouverte.

Si un personnage avait disparu, un autre venait d'apparaître. Dans un laboratoire attenant à l'établissement, la femme du sieur Gigoux, employée à trier des bouteilles, venait d'être témoin de la nature des relations de son mari avec une femme à elle inconnue. Ahurie d'abord et ne comprenant rien à cette leçon de pugilat que venait de recevoir son mari, elle se précipita sur madame Courtois, qui venait de reconnaître son erreur et de s'apercevoir que l'homme au tromblon défoncé n'était pas le sien. — *Tableau. — Emot général dans le temple.* — « Hébétement complet de madame Gigoux » qui se perd en conjectures et voit peut-être dans le roulement du tromblon une juste peine subie par son mari assez souvent coupable ; « embarras complet du malheureux chef de l'établissement qui s'évertue à réparer le désordre de sa toilette et ne peut parvenir à réparer son feutre ; » position critique de la femme Courtois, laquelle, reconnaissant ses torts, balbutie des excuses, s'apitoie sur le tromblon défoncé et se retire toute piteuse. — Qu'elle y fasse attention une autre fois, de tels actes de courtoisie pourraient lui coûter plus cher.

M. A.

Dans son prochain numéro, le CAUSEUR commencera le Feuilleton CHEZ MA TANTE, roman inédit, à scènes drôlatiques se développant dans le Lyonnais, par M. ACKELBLACH

Le tribunal se retira dans la chambre du conseil pour délibérer, et en revint après une demi heure. L'homme des champs entendit prononcer sa sentence clairement. Il perdit son procès.

Le maire du village, qui était son conseiller, l'engagea à aller voir un bon avocat de Lyon dont il lui donna l'adresse pour savoir s'il n'y aurait pas espoir dans un appel. Etant dans le cabinet de ce dernier, le jurisconsulte lui fit quelques interrogations et examina son dossier; de temps à autre un regard furtif se laissait conduire sur la structure de ce client à habillements râpés avec son parapluie rouge sous le bras. Cet admoniteur lui répondit en définitive que son procès ne valait rien, qu'il ne pourrait pas le plaider. Ce pauvre diable de contadin voulut savoir la raison pourquoi... — Il vous manque des pièces, lui répondit-il.

Le plaideur revint revoir M. le maire et lui fit part de sa réponse.

— Comment, nigaud, lui dit-il, tu n'as pas compris qu'il voulait dire que c'était des pièces de cent sous qui te manquaient, ou des billets de banque.

— Ah! Monsieur le maire, vous avez raison.

— Que ce soir, ta femme, qui est plus intelligente que toi, aille à Lyon chez un autre avocat que je vais t'indiquer, et qu'elle place un billet de banque de cinq cents francs dans le dossier.

Là dessus l'administré se retira.

Le lendemain, sa femme vint trouver celui qui passe pour le plus éloquent du barreau de Lyon. Elle lui dit qu'elle venait de la part de M. le maire, qu'elle le priait de vouloir bien lui donner l'appui de ses lumières au sujet d'un procès qui était pour la famille une question de vie ou de mort. Elle prit soin de mettre parmi les pièces un billet de banque de cinq cents francs et lui annonça qu'elle repasserait dans la journée.....

Lorsqu'elle revint, le célèbre avocat lui prononça en douceur :

— Votre procès n'est pas très-bon, mais il est soutenable. Je le plaiderai.

Grande fut la joie de cette bonne villageoise....

Après les formalités de procédure accomplies, deux vigoureux adversaires sur l'art oratoire se mesuraient du geste, du regard et de l'organe, devant la Chambre de la Cour; l'un eut dit qu'ils allaient se ruer l'un sur l'autre. Lorsque, quittant la barre, ils se trouvèrent dans la salle des Pas-Perdus, l'on entendit ce dialogue entr'eux :

— Si tu veux, ce soir nous irons dîner chez Antoine.

— Je veux bien; nous viderons notre querelle dans une bouteille de champagne.

Pendant ce temps, la Cour s'était retirée dans la chambre de ses délibérations. Après une heure et demie elle revint, rendit son arrêt qui infirmait le jugement du tribunal de Villefranche; en d'autres termes, le villageois au parapluie rouge gagnait son procès. Il était là, semblable à Dandin, dans la comédie des *Plaideurs* de Racine... L'on entendait par derrière le public une femme qui pleurerait... de joie!...

N'est-on pas disposé à dire, avec d'Aguesseau, que les procès sont presque une loterie?

Je ne veux pas faire ici de la monographie, je dirai seulement que le ministère des avocats n'est pas obligatoire pour les plaideurs qui peuvent défendre eux-mêmes leurs causes. Ce n'est qu'autant que le tribunal trouverait que la partie n'aurait pas l'expérience des affaires, qu'elle serait emportée par la passion, qu'elle ne s'expliquerait pas révérencieusement, ce n'est qu'alors que le tribunal pourrait lui interdire la parole, en l'engageant à requérir le ministère d'un défenseur.

Chez tous les peuples anciens, l'on trouve

l'institution du barreau. A Athènes, l'éloquence était le premier des arts, et le peuple décernait à ses orateurs des récompenses publiques et leur élevait des statues.

D'après Fournel, lorsque les Francs s'emparèrent de la Gaule, ils s'empressèrent d'adopter l'institution qui leur offrait l'image d'un champ clos, en mettant aux prises deux champions armés de subtilités pour l'attaque et pour la défense.

Dans le moyen-âge, on trouve l'usage de terminer les différends, surtout chez les peuples d'origine Germaine, par le combat judiciaire, qui était appelé le jugement de Dieu. Les conditions en variaient suivant la qualité des personnes soumises à cette épreuve. Les chevaliers armés de la lance, de l'épée, de la dague et du bouclier, étaient montés sur leurs chevaux de bataille; les écuyers n'avaient que l'épée et le bouclier pour combattre à pied; les vilains combattaient avec des bâtons ou des couteaux. Les femmes ne combattaient pas, mais elles avaient la faculté de se faire remplacer par un avoué.

Nous sommes bien loin de cette époque d'anarchie et de ces mœurs barbares.

Aujourd'hui, cher lecteur, si vous avez quelques différends, que vous ne puissiez les terminer à l'amiable, allez toujours voir les avocats. Ce sont généralement des hommes consciencieux et qui, une fois ayant adopté votre défense, se cramponnent à vos intérêts. Ils sont tous imbus d'une bonne déontologie. Allez-y sans balancer, lors même qu'il s'agit de peu d'importance; dites vous que deux avis valent mieux qu'un, que l'on s'aveugle pour soi, étant toujours trop disposé à voir le beau.

Il n'y a qu'un point qui doit vous guider; c'est le paiement des honoraires, car on les paie suivant leurs paroles et comme le dit Gresset, le poète, les avocats sont si bavards!

Aussi Napoléon I^{er} aurait-il voulu qu'ils ne soient rétribués que quand ils gagneraient leurs causes.

Dans cette corporation là, comme dans toutes les autres, il y a, parmi les membres, des physiques qui ne sont pas toujours avants; les uns ont un abord tendre, les autres revêches.

Il y avait un voyageur de commerce sur les soieries qui se rendait de Nîmes à Montpellier. Il prit dans l'express, — ces Messieurs sont toujours pressés, — une place de première. Dans le même compartiment où il se trouvait, il n'y avait qu'un seul homme enveloppé d'un surtout qui lui cachait la moitié de la figure.

Ce voyageur voulait faire la conversation avec cet inconnu pour arriver encore plus vite à destination. Il dit à ce dernier qu'il était content des affaires, que si elles continuaient sur ce pied il espérait se faire au moins dix mille francs dans son année. Il parlait à un avocat dont le nom retentit dans toute la France, tant il est estimé, mais qui a une figure rébarbative, à longue barbe grisonnante, l'œil en dessous, pouvant facilement faire peur à un petit enfant; c'était là son compagnon de voyage.

— Et vous, Monsieur, ajouta-t-il, vous voyagez? Faites-vous aussi le commerce?

— Je suis content, lui répondit-il, je me fais de cinquante à soixante mille francs par an.

— Mais, de quoi s'agit-il, pour que vous vous fassiez autant que ça.

— Il s'agit, reprit-il, de meurtre, d'empoisonnement, d'assassinat.

Pour le coup, le marchand de soieries le regardant fixement, commença à avoir la chair de poule. Il lui semblait que ce pourrait

bien être Jude, l'assassin du président Poinso, qui avait commis ce crime précisément dans une première de chemin de fer. Il se retourna et mit le nez à la portière, se disposant à appeler au secours, de toutes ses forces, au premier mouvement de ce mauvais sujet. Enfin, on arriva à la gare de Montpellier; il était grandement temps, le trembleur suait à grosses gouttes. Il descendit et monta rapidement dans un omnibus, qui le fit arriver dans son hôtel.

C'était l'heure du dîner, le garçon lui indiqua sa place à table d'hôte. Il n'a pas eu avalé deux cuillères de potage, qu'il s'aperçut qu'il était bel et bien en face de son homme du chemin de fer. Aussitôt, il ne mangea plus rien. Un voisin, à sa droite, le remarqua et lui demanda ce qu'il avait, il répondit :

— Je ne ne sais pas bien...., je crois que j'ai une crampe dans le bras.

Un autre garçon de l'hôtel entra dans la salle et cria :

— On demande monsieur Jules Favre.

— C'est moi, répondit la figure à longue barbe. Il se leva et sortit.

Divers chuchotements se firent entendre à la table :

— Quoi! Jules Favre est ici. C'est lui; il vient sans doute pour plaider l'affaire d'Armand, sur l'accusation de Roux. En va-t-il lancer de ces blagues.

Et le commensal du voyageur qui avait la crampe au bras, le regarda, vit qu'il mangeait librement.

— Quoi! s'écria-t-il, ça va donc mieux.... Comment trouvez-vous votre bouillon?

— Oh! maintenant, bon...., bo-om.....

Amable TRIMM.

PÊCHE A LA LIGNE

Dans un grand magasin de nouveautés de la rue Impériale, un garçon de peine qui était arrivé tout nouvellement de la Bresse, ne connaissant pas encore bien Lyon, avait reçu l'ordre d'un chef de rayons de porter un petit ballot d'étoffes à Serin. Une des demoiselles de magasin le ficelait soigneusement.

Au moment de partir, le chef dit à ce garçon qu'il fallait, avant, se rendre à Perrache, pour porter une facture à son adresse, et, qu'ensuite, il irait à Serin. Le garçon demanda à la demoiselle, qui n'avait pas entendu ce second ordre, s'il pouvait prendre la *Mouche* — bateau à vapeur — pour aller à Perrache.

— Mais, lui répondit-elle, ce n'est pas à Perrache « Serin ».

— Comment dites-vous, insolente, c'est vous qui êtes une *serine*.

Mademoiselle désirait entrer en explication, mais le garçon, furieux de voir qu'il était pris pour un serin, ne voulut rien entendre. Elle lui frappa alors gentiment de la main sur l'épaule, pour tâcher de le calmer, mais sans pouvoir en venir à bout.

— Allons, lui dit-elle, c'est donc bien vrai, vous êtes fâché et vous prenez la « mouche? »

Il y avait lundi, au bal de la *Closerie des lilas*, deux lorettes qui ne dansaient ni le quadrille, ni la polka; l'une, faisant son noviciat dans le métier des cocottes, était coiffée d'un toquet, et mise avec peu d'ampleur; l'autre, avait de l'expérience en affaires, elle était lingée à la façon gonflante des poupées habillées, mais coiffée à la nouvelle mode parisienne, d'un chapeau n'ayant qu'un morceau de bride et qu'une rose.

Cette dernière demandait à l'ingénue, celui qu'elle préférerait de deux musiciens qu'elle lui désignait dans l'orchestre. L'un était jeune, l'autre était vieux et maigre.

— Ah! pardi, répondit-elle, c'te bêtise, je préfère le jeune.

— T'as tort, reprend la coquette cocotte: chez l'homme vieux, c'est comme le vin, il y a plus de bouquet, plus d'aimant; ensuite, il n'a pas la tête si près du bonnet.

— Tiens, c'est donc ça, reprend la novice, que ce sapeur de l'autre jour, tu sais, voulait tant s'approcher.... du mien. L'on a bien raison de dire que rien n'est sacré pour un sapeur. Et du maigre, qu'en dis-tu?

— Quant au maigre, ça va tout seul. C'est comme si tu as deux côtelettes de veau, une maigre et une grasse, tu n'hésites pas.... tu prends évidemment ce « veau là. » Et puis, vois-tu, au sujet d'un corps maigre, on peut mieux toucher son cœur, on en est plus près. Ah! ouiche.

En ce moment, les Lyonnais sont harcelés de commissionnaires, de facteurs, de déménageurs. Ces gens travaillent ordinairement à raison de douze sous à l'heure.

Un généreux négociant venait, avant-hier, de transférer son magasin de chaussures de la rue Bourbon à la rue de l'Impératrice; il crut bien faire de s'adresser à un des facteurs qu'il rencontra dans la rue, en l'invitant à en amener un autre avec lui; ce qui fut fait lestement de ce côté. Ces deux serviteurs s'occupèrent activement de ce déménagement, et, après quatre heures et demie, ils vinrent dire au négociant qu'ils avaient fini. Celui-ci étonné de voir qu'ils s'en étaient acquittés assez habilement, les invita à s'asseoir et à prendre un verre de vin.

En vidant une bouteille, l'on se mit à causer sur le vilain été de cette année, la pluie, les affaires générales, si bien qu'il s'écoula deux heures en versant dans les verres, trois bouteilles, chacun la sienne.

Le marchand de chaussures voulut les régler en leur donnant cinq francs quarante centimes, mais ils refusèrent. L'un dit :

— Cela ne fait pas notre compte, nous travaillons à douze sous l'heure, voici trois heures que nous sommes ici, et nous avons à rendre compte à l'administration de notre temps, vous nous devez trois heures, ce qui fait trois francs douze sous en plus.

— Vous voulez rire, balbutia le marchand, tant il était surpris.

— Du tout, si vous ne nous payez pas, le Directeur va vous faire appeler devant le Tribunal de commerce, parce que vous êtes négociant.

Mettez donc vos affaires en règle! Qui se serait douté de celle-là?

La contrainte par corps venant d'être abolie, une véritable fête a été célébrée à la prison pour dette de Clichy, quand on a annoncé aux pensionnaires que l'heure de la délivrance allait bientôt sonner. Mais, à ce qu'il paraît, il n'en a pas été de même en province.

On raconte qu'à Grenoble, dans la prison de pareils détenus, il y avait un débiteur envers un impitoyable créancier, qui était là, à demeure, depuis vingt-cinq ans. Lorsque le geôlier lui a annoncé ce qu'il croyait être une heureuse nouvelle, ce crétin s'est mis à fondre en larmes, en criant :

— Moi, qui avais mes quarante-cinq francs par mois sans travailler, je trouvais possibilité de faire des économies sur mes appointements; j'ai maintenant les bras cassés, que vais-je faire dehors! je couchais ici sur un bon lit; quand je serai sorti, je coucherai sur la paille; j'avais vingt-cinq ans d'exercice, dans cinq ans j'aurais pu avoir ma retraite....

Et il se lamentait de plus en plus. Quand donc trouvera-t-on le moyen de contenter tout le monde!

Un mauvais plaisant qui se promenait aux alentours du Grand-Théâtre, disait à ceux qui voulaient l'entendre : « Il n'est pas étonnant que les petits journaux ne se conservent pas, il viennent ici en trop grande abondance, et c'est ici qu'ils périssent. En effet, répondit un interlocuteur, nous sommes ici au *péristyle* ; en outre, ajouta-t-il, c'est que la plupart sont *timbrés*, sans vouloir être frappés de l'empreinte du timbre. »

LARIFLA.

CORRESPONDANCE D'UN FRANC PARISIEN

Paris, le 26 juillet 1867.

Le nombre d'étrangers accourant à l'Exposition est toujours considérable; cependant, on commence à s'apercevoir que la curiosité publique est à peu près satisfaite; ce qui se comprend bien, du moment que le jury s'est prononcé et que les récompenses ont été distribuées. Il ne paraît donc pas étonnant d'apprendre que la Commission a décidé, qu'à partir du 24 juillet, le prix des billets d'abonnement serait réduit à quarante francs pour les hommes ainsi que pour les femmes.

Sais que l'on s'occupe très-activement de la reprise de *Ruy-Blas* à l'Odéon; c'est une pièce qui est appelée à un grand succès dans celles du répertoire de Victor Hugo. Tout ce qui touche aujourd'hui à ses œuvres ne se discute plus. Les succès d'*Hernani* en est la preuve évidente.

C'est dans le quatrième acte de *Ruy-Blas*, que se trouve la gaité de la pièce. L'on voit l'on César de Bazan qui parle de cette

Duègne, affreuse compagne,
Dont le menton fleurit et dont le nez trogonne.

A ce propos, quand Victor Hugo travaillait à ce drame, il avait, pour collaborateurs, MM. Cuivillier-Fleury et Trognon, qui lui cherchaient noise sur différents passages de son œuvre, en ayant exigé de lui plusieurs remaniements de scène. Le poète voulut s'en venger, et il lui prit fantaisie de réunir leurs deux noms dans un vers burlesque; de là, ces mots à leur adresse, l'*affreuse compagne*, le menton qui *fleurit* et le nez qui *trogonne*.

C'est avant-hier qu'a eu lieu le Concours du Conservatoire de musique. Les concurrents étaient au nombre de cinquante-trois, dont dix-sept hommes et trente-six femmes. Deux prix sur le piano ont été décernés aux hommes. Le premier, a été partagé entre MM. Corbazz et Berthemet; M. Bonnet a eu le second prix. Cinq premiers prix ont été décernés aux élèves femmes; ils ont été obtenus par mesdemoiselles Louise Wilden, Krasinska, Muller, Coevet et Lacroix. Le second, a été partagé entre mesdemoiselles Thibaud et Denau aînée.

Le Jury était composé de MM. Aubert président, Ambroise Thomas, Kastner, Edouard Monnais, Benoist, Adrien Boëldieu, Jules Cohen, Lefebvre-Vély et Rayna.

La troupe Japonnaise vient de faire ses débuts au vaste Cirque du Prince Impérial. Les Robert-Houdin sont pâles à côté de ces jongleurs. Mais il est surtout des exercices qui font frémir les spectateurs. L'un se suspend par les pieds à la voûte, tenant à la main un trapèze, espèce de triangle auquel sont appendus deux bambous. Au long de ces bambous, deux camarades font de la voltige, en glissant,

en gambadant la tête en bas et se retenant avec les pieds. On les croirait autant à leur aise que s'ils étaient assis sur un canapé. Quant au premier, dont le pied crispé le soutient dans le vide, il semble qu'il est là comme au repos, s'en faisant un amusement.

Ce n'est pas assez d'avoir aujourd'hui des professeurs de maintien et de bonne tenue, il faut quelque chose de plus. Non-seulement nos élégantes ne veulent plus de la peau blanche, elles veulent se bistrer pour avoir la teinte de l'Africaine, mais il leur faut encore la touche de petites grimaces. Un professeur de danses, nommé Lésar, a eu l'heureuse imagination de joindre à son cours de danses, un cours de grimaces, dont les leçons sont données par lui aux hommes; sa femme est chargée de remplir un pareil office envers les dames.

La difficulté est plus grande à ce qu'il paraît chez la femme que chez l'homme, pour la contraction des muscles. La femme n'attrape pas aisément le clignement des paupières; ce n'est que la moue dont elle s'acquiesce plus facilement que l'homme, en allongeant les lèvres avec plus de dextérité.

Comme beaucoup de ces dames parlent d'aller à la campagne, Madame Lésar n'a plus autant de clientèle, et elle se propose d'aller établir une succursale à Lyon. Je ne crois pas qu'elle y fasse de bonnes affaires, parce que dans cette ville il y a beaucoup de grimacières. Elles n'ont nulle besoin de leçons (1).

La Cour de Paris, vient de rendre, à la date du 18 juillet 1867, un arrêt qui porte une grande trouble parmi les femmes du demi-monde, de vertus modestes.

M. Des Ismards-Suze fit la rencontre, dans un bal, de mademoiselle Schumaker, dite Labruyère; des liaisons intimes se nouèrent entre eux, pour prix desquelles elle s'était fait souscrire deux billets à ordre, à échéance du 15 mars dernier; l'un de 20,000, l'autre de 15,000 fr., tous deux causés valeur reçue en espèces.

Ces billets n'ayant pas été payés, mademoiselle Labruyère poursuivit en paiement le sieur Des Ismards-Suze, devant le Tribunal qui fit droit à sa demande. Mais il y a eu appel de ce jugement, et la Cour a jugé tout autrement, après avoir vu le fond de l'affaire. Elle a décidé que la cause de ces billets n'était pas exacte; que leur véritable cause était illicite et contraire aux bonnes mœurs; puis elle a prononcé l'annulation en condamnant cette demoiselle aux frais du procès.

Ce qu'il y a de terrible dans une pareille décision, c'est que, il y a une foule de semblables lionnes qui se trouvent dans la position de mademoiselle Labruyère. On en compte jusqu'à 1,850, qui sont venues de la province et de l'étranger, à cause de l'Exposition, ne pensant pas à se voir ainsi exposées... dans leur existence.

On dit que, voyant leur industrie compromise, elles veulent s'unir, non pas en légitime mariage, elles sont partisans aussi de la liberté, mais faire appel à un congrès scientifique pour la protestation de leurs droits.

Ce sera là un congrès curieux et qu'aura enfanté l'Exposition. Je suis persuadé qu'elle ne s'attendait pas à ce progrès.

Pour copie conforme,

PETIT-BONHOMME.

(1) Nous ne pouvons pas admettre l'opinion de notre correspondant, laquelle lui est toute personnelle. Nous prédisons au contraire un plein succès à cette noble profession. Nous accueillerons toujours avec empressement madame *Les arts*.

ÉVÈNEMENTS

LYON

Dans la rue de Marseille, il y a eu hier un grand rassemblement de personnes, sur les sept heures et demie du soir, alors que beaucoup de jeunes personnes sortaient de l'office du soir de l'église Saint-André. C'était une personne qui poussaient de grands gémissements au premier étage d'une maison où elle était enfermée, sans qu'on puisse lui porter secours, car, la clef de la porte qui avait fermé l'appartement était en dedans.

Enfin, on a fini par connaître l'énigme de ce tumulte, mais avec assez de difficulté. Une jeune demoiselle, d'environ quatorze ans, s'approchant d'une vieille femme qui était spectatrice, lui demanda ce qui était arrivé; elle lui fit réponse que c'était une femme qui, ayant trop d'envergure, voulait se débarrasser de sa crinoline.

Comme cette Agnès ne saisisait pas bien cette réponse, elle s'adressa à une autre, en lui faisant la pareille question; celle-ci lui dit :

— C'est une femme qui veut se dégraisser.

N'étant pas plus avancée, elle s'adressa à une troisième commères, qui lui apprend qu'elle veut se débarrasser d'un fardeau embarrassant.

Ce ne fut qu'à la quatrième question, qu'une jeune boulangère qui, n'allant pas par deux chemins, lui dit nettement, que c'était une femme en couches.

On voit que les femmes ne peuvent pas être franches, dans la langue.

On nous écrit de Tarare :

« La ville de Tarare est en ce moment en émoi de deux séparations de corps, qui se sont opérées la semaine dernière, dans deux mariages récents, bien posés dans le monde. En voici les causes :

« Un banquier, qui avait épousé une jolie et riche héritière de Sain-Bel, était très-heureux d'avoir eu, dans le délai légal, un fils qui, du consentement des deux jeunes époux, avait été mis en nourrice. Madame, qui était une bonne mère, eut le désir de retirer son enfant pour l'avoir près d'elle. Le père, raide comme un banquier en affaires, ne voulut pas y consentir, prétendant qu'il était trop jeune. De mots en mots, les parties en vinrent aux voies de faits, à se rouler par terre. Le financier fut même si violent dans sa colère, qu'il mordit, avec force, le doigt à sa moitié. La blessure ne paraissait rien dans les premiers jours, mais elle a empiré insensiblement et, en ce moment, on craint d'être obligé de faire l'amputation. La jeune mère est alors partie chez ses parents, à Sain-Bel.

La seconde histoire a trait à une union qui date, en quelque sorte, d'hier.

« Un huissier, avant de se marier, avait pour voisine une jeune modiste à la parole dégagée, portant de mignons chapeaux. Cet huissier avait été d'assez mauvaise humeur, et pendant sa maladie, c'était la belle modiste qui, quoique bien mariée et son mari souvent en voyage, avait donné ses soins au malade, l'avait ramené à la vie. On comprend donc que le jeune huissier lui devait de la reconnaissance. Il vint, néanmoins, à prendre femme, belle et séduisante, il y a trois mois, à Oullins. Il va sans dire, qu'après le *oui* prononcé, la jeune épouse vint habiter avec son mari. Il paraît qu'elle s'est aperçue de quelque chose à l'endroit de la modiste, qui ne lui a pas fait grand plaisir. C'est alors qu'elle a conçu un plan qu'elle s'est empressée de réaliser. Elle va trouver la modiste et lui confia un mystère, en lui disant que c'était bien confidentiellement, qu'elle croyait parler à une véritable amie, et qu'elle la priait de ne point le révéler à personne. La modiste lui jura, ses grands dieux, que ce serait un secret absolu, qu'elle ne le révélerait pas seulement à son mari (mari de la modiste). Mais, il est arrivé que l'huissier a connu le mystère. Quel est donc ce mystère? qui donc a pu en éclairer le mari (l'huissier)? Dans la pensée de la jeune épouse, ô perfidie! ô trahison! ce ne pouvait être qu'une seule personne que l'on devine. C'est ainsi que celle-là est partie aussi chez ses parents, à Oullins. »

Voilà deux séparations regrettables, il est vrai; mais, à qui la faute?...

Dory, rapporte le *Moniteur Judiciaire*, ancien tambour-major, ancien gendarme, a été condamné, le 26 juin dernier, par le tribunal civil de Trévoux.

Son intempérance lui a valu la révocation dont il a été l'objet; depuis lors, son existence a été assez problématique.

Aujourd'hui, il se dit carrier. Par sa taille élevée, son allure martiale, ses longues moustaches, tout son extérieur, on comprend aisément qu'il ait dû être choisi pour exercer les fonctions de tambour-major et de gendarme. Mais le travail sérieux ne lui a jamais beaucoup souri; aussi a-t-il laissé longtemps reposer ses outils d'ouvrier. De 1860 à 1866, il a subi treize condamnations correctionnelles.

Dernièrement, il vivait à Trévoux et dans les environs, un peu partout. Il se présentait dans les maisons ou dans les cabarets, demandant à boire, à manger et même à coucher.

Ceux que sa mine ne rassurait guère répondaient par un refus, et ils entendaient alors proférer contre eux des propos injurieux et menaçants.

Quand il était accueilli bon gré mal gré, il reconnaissait généralement l'hospitalité qui lui avait été donnée, en emportant quelque objet, tel que carafon d'eau-de-vie, savon, saucisson, etc.

A l'audience, il a nié les vols qui lui étaient imputés, et a cherché à justifier sa conduite. Ses efforts n'ont pas été couronnés de succès. Le tribunal l'ayant déclaré coupable de vol et de vagabondage, l'a condamné à un an et un jour de prison.

Le 22 de ce mois, il se présentait devant la Cour, pour soutenir son appel, mais il n'a pas été plus heureux que devant les premiers juges. La décision de première instance a été confirmée purement et simplement.

Le Conseil d'administration de la Société des employés des arts industriels, a l'honneur de porter à la connaissance des membres de cette Société que, par décision en date du 3 courant, M. le Sénateur, préfet du Rhône, reconnaissant le but louable qu'elle se propose d'atteindre, a bien voulu en approuver les statuts.

Un local, situé rue de la Préfecture, 6, au 1^{er}, est mis à la disposition des sociétaires depuis le 1^{er} juillet; il est ouvert, dans la semaine, de sept à onze heures du soir, et le dimanche, de dix à quatre heures. Quelques ouvrages spéciaux sont, dès à présent, à la disposition des sociétaires, et tout fait espérer que, dans un avenir très-rapproché, la bibliothèque sera assez importante pour offrir à chacun d'eux les moyens de s'instruire ou de se délasser, par des lectures agréables, de ses travaux journaliers.

Le Conseil profite de cette occasion pour rappeler au public que la Société se compose d'employés appartenant aux diverses catégories professionnelles suivantes :

Ponts et chaussées et voirie départementale et municipale;
Architectes, géomètres et entrepreneurs;
Chemins de fer, messageries et navigation;
Constructeurs - mécaniciens, métallurgiques et mines;
Diverses applications de la chimie (teinture, impressions, éclairage, etc.);
Télégraphie.

La prospérité de l'association dépendant beaucoup du nombre des adhérents, le Conseil espère que les employés de ces diverses catégories apprécieront l'utilité du but poursuivi et voudront bien contribuer, par leur adhésion, à la réalisation des vœux des fondateurs. Ces vœux sont, en premier lieu, l'élévation, par l'étude, du niveau intellectuel des sociétaires, et, par suite, l'amélioration progressive de leur situation matérielle; en second lieu, leur moralisation par des réunions périodiques, dans lesquelles ils se créeront des relations toujours utiles avec des hommes ayant les mêmes intérêts qu'eux; soumis aux mêmes labeurs, pouvant éprouver les mêmes déceptions et obtenir les mêmes succès; en dernier lieu, la recherche des moyens par lesquels ils pourront contribuer à procurer un emploi à ceux d'entre eux qui, sans avoir démerité de la Société, auraient perdu celui qu'ils occupaient. (Le Progrès).

Paris, 25 juillet. — Par décret du 24 juillet, la session du Corps législatif est close.

Par d'autres décrets du 24, la session des Conseils généraux s'ouvrira le 26 août et fermera le 9 septembre; la session des Conseils d'arrondissement s'ouvrira le 16 août pour la première partie de la session dont la durée sera de cinq jours.

M. Gabrielli, premier avocat général près la Cour de Lyon, est nommé procureur général près la Cour de Grenoble (Moniteur).

Hier, dit la *France*, chez l'abbé Denis, curé de Saint-Eloi, au faubourg Saint-Antoine, nous avons mangé des poulets provenant directement de la basse-cour du grand roi Dagobert, et ils étaient excellents !

Pendant que l'abbé Denis posait, le 14 juillet 1836, la première pierre de cette église et de ce presbytère, qui sont doublement son œuvre, car il les élevait avec ses propres ressources, on trouva dans les fondations, sur le terrain même occupé jadis par le château et la terre de plaisance de Dagobert, une nichée d'œufs oubliés et ensevelis sous les ruines dans des déblais de maçonnerie.

On allait jeter au coin de la borne ces œufs douze fois centenaires, lorsqu'un des abbés, se rappelant que des grains de blé, recueillis en Egypte dans les tombeaux des Pharaons, avaient conservé leurs vertus productives, pensa que les œufs pouvaient bien se trouver aussi dans les mêmes conditions.

Immédiatement, on les confia, sous la direction d'un membre de l'Institut, à une bonne couveuse qui, vingt-et-un jours après, faisait éclore les continuateurs de la race des poules de Dagobert, dont on conserve précieusement les rejetons dans le presbytère de Saint-Eloi.

Un honorable médecin du département de la Sarthe a un fils, Joseph, âgé de vingt-quatre ans, qui habite Paris, où il mène la plus déplorable conduite. Il est la terreur de tous ses parents, et surtout de son père, et n'a d'autre moyen, pour obtenir de l'argent d'eux, que de les menacer de mort et cela par correspondance.

Le père, justement indigné, sollicita l'intervention du préfet de police : le commissaire du quartier des Arts-et-Métiers, M. Juliet, fut chargé d'admonester ce fils coupable. Il parut comprendre les judicieuses observations du magistrat; mais il en tint si peu compte qu'il écrivit à son père que la police ne l'effrayait pas; qu'il n'y avait rien à faire avant qu'il n'ait commis un crime, et que si on ne lui envoyait l'argent qu'il demandait, il saurait bien trouver le sûr moyen d'exécuter son projet parricide.

Ce fils indigne a été arrêté comme prévenu de menaces de mort, sous condition et par écrit, envers son père.

Hier, a eu lieu l'arrestation d'un forçat libéré nommé Davina; cet homme est soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat commis sur le sieur Dugué, de Longpérier, qu'il a coupé en morceaux et jeté dans l'eau. La voiture et le cheval de la victime avaient disparu et devaient, dans l'opinion de la police, faire retrouver le coupable.

C'est effectivement de ce côté, dit le *Droit*, que s'était portée l'attention de la police, et elle avait pu suivre le passage du cheval dans diverses mains, mais on avait fini par en perdre la trace, quand un

indice précieux parvint à M. Berlioz, commissaire de police à Saint-Denis.

Ce magistrat apprit vaguement qu'une charette, ayant quelque ressemblance avec celle de l'infortuné Dugué, avait été achetée par un homme de la commune. Deux agents, les sieurs Lugue et Legrand, réussirent à trouver l'individu en question, qui, pressé par eux, finit, après bien des hésitations, par avouer qu'il avait acheté la voiture d'un nommé Jean-Charles Davina, ancien forçat, connu par plusieurs méfaits, ayant exercé la profession de boucher et faisant actuellement le commerce des fourrages.

Les agents se rendirent au domicile de Davina, cité des Chasseurs, à Batignolles, vers neuf heures du soir, emmenant avec eux l'homme de qui ils avaient obtenu les renseignements. Ce fut ce dernier qui appela Davina en le priant d'ouvrir, parce qu'il avait, disait-il, à causer avec lui au sujet d'un achat de foin. L'ancien forçat, malgré sa prudence, donna dans le piège.

A peine la porte fut-elle ouverte, que les agents, redoutant la force herculéenne de cet homme dangereux, se précipitèrent sur lui avant qu'il eût le temps de se reconnaître et s'emparèrent de sa personne. Ils le conduisirent devant le commissaire de police de Saint-Denis.

Une perquisition opérée au domicile de Davina y a fait découvrir une hache, une barre de fer et différents autres objets qui ont été saisis. L'inculpé a repoussé avec énergie l'accusation portée contre lui; néanmoins il a été renvoyé à la préfecture.

La profession de boucher, exercée par Davina, expliquerait la netteté avec laquelle a été faite la section des membres du malheureux Dugué, de même que ses méfaits antérieurs feraient comprendre l'audace avec laquelle il aurait commis ce crime odieux et dépeçé sa victime à Levallois-Perret, au bord d'un cours d'eau très-fréquenté.

La ville de New-Brunswick, dans le New-Jersey, vient d'avoir le spectacle d'une exécution capitale comme on en voit peu. Le patient, homme de couleur, du nom de Joseph Williams, avait été condamné pour le meurtre d'un de ses compatriotes. Non-seulement il a fait des aveux complets, mais il a écrit en prison une confession volumineuse, dans laquelle, après avoir déploré les erreurs de sa jeunesse, il se félicite enfin d'avoir été touché de la grâce divine, et appelle avec impatience le jour de l'expiation. Joseph Williams a marché à l'échafaud avec enthousiasme, comme les martyrs des églises primitives allaient au supplice.

Il avait passé en prières la nuit entière qui a précédé l'exécution, et lorsque, au matin, six prêtres, dont un de couleur, sont venus chanter dans sa cellule les hymnes en usage dans ces tristes circonstances, ils ont constaté avec étonnement que le condamné avait la figure resplendissante de joie et de bonheur :

il a mêlé sa voix aux leurs, s'interrompant de temps à autre pour pousser d'un air de triomphe des exclamations qui, tout en attestant sa ferveur, peuvent faire croire qu'elle était entremêlée d'un grain de folie. « Je vois mon père, s'écriait-il en battant des mains. Roi Jésus, soyez le bienvenu ! Les portes du ciel vont s'ouvrir pour moi. J'y serai dans un instant. Voilà réellement un jour béni, un jour de Dieu ! Mon Jésus me donnera à boire et me laissera reposer. Seigneur, venez vite à moi ! Frères, la mort n'est pas à craindre ; il est bon de mourir. Vous me reverrez au ciel où je vais aller. Aujourd'hui, je verrai les anges dans le ciel. Gloire à Dieu ! »

Il disait tout cela à genoux, et dandinant le corps de droite à gauche, suivant la disgracieuse coutume des gens de sa race et aussi de beaucoup de dévotes blanches. Comme au bout d'un instant, on lui faisait observer qu'il était dans une posture fatigante et qu'il ferait bien de s'asseoir, il a répondu : « Non ; tout à l'heure je m'assièrai dans la Gloire. » Lorsqu'on l'a fait relever enfin pour la toilette, sa joie fanatique a atteint son paroxysme, et il s'est mis, spectacle grotesque et lamentable à la fois ! à battre des entrechats, à danser en frappant en cadence ses deux mains l'une contre l'autre, comme le font chaque jour les ministres méthodistes, pour échauffer le zèle des fidèles. Tout en dansant, il versait des larmes de joie et criait : « Quel bonheur de mourir, mes frères ! Avant midi, je suis certain d'être dans le ciel ? Vous devez avoir grande envie d'y venir avec moi. Mais ayez un peu de patience. Nous nous y rencontrerons un jour. »

On lui a demandé ce qu'il voulait qu'on fit de son corps. « Peu importe, a-t-il répondu, que mon corps soit enterré ou non ; je n'ai pas d'ami. On m'a appelé un homme éthiopien ; mais, gloire à Dieu, ce jour est celui où le pauvre Ethiopien entrera dans le ciel. Pour mon corps, qu'on l'enterre, si l'on veut ; Jésus se chargera de mon âme. »

On lui a fait revêtir un pantalon noir, un gilet blanc et un paletot de mérinos noir; ensuite, on lui présentait un col, mais il l'a repoussé en disant : « Je n'ai pas besoin de col, Dieu n'en porte pas, et me voilà bien assez vêtu pour prendre place à côté de lui. »

Avant de sortir de la prison, il a été conduit sur sa demande dans la cellule où est renfermée Bridget Dergan, condamnée à mort pour avoir assassiné M^{me} Corriell, sa maîtresse. « Bridget, lui a-t-il dit, je viens vous dire adieu et prier le Seigneur de vous bénir. Vous ne serez pardonnée que si vous vous repentez et si vous implorez la clémence di-

vine. C'est aujourd'hui un jour de Dieu, le jour le plus heureux de ma vie. Si vous voulez me revoir, mettez-vous en état d'aller à Jésus, car je serai bientôt entre ses bras. C'est un grand bonheur de mourir. Vous le savez. Adieu, Bridget, Dieu vous bénisse et votre âme ! »

Ces naïves exhortations du pauvre ne paraissaient pas du goût de la prisonnier qui se tenait blottie au fond de sa cellule, couvrant le visage des deux mains et poussant des sanglots déchirants.

Pendant le trajet et jusque sur l'échafaud, le condamné n'a cessé de manifester la vive allégresse. Ses derniers mots ont été ceux-ci : « Grâce à Dieu je vais être lavé et blanchi aujourd'hui. C'est le jour du Seigneur ! »

L'agonie de Williams a duré sept minutes et paraît avoir été extraordinairement douce, son corps n'a pas été agité un seul instant, ces horribles convulsions que la strangulation produit d'habitude : on ne constatait qu'il y avait encore qu'aux palpitations de son cœur.

C'était un ancien esclave, natif de la Caroline du Sud, et qui avait appartenu successivement à divers maîtres, dont le dernier avait été si content de lui que, par son testament, il lui avait rendu la liberté, bien avant qu'il fût question de la guerre civile. Depuis qu'il était libre, Williams avait exercé divers métiers à New-York, à Boston, à la Nouvelle-Orléans et à la Havane. Sa conduite paraît avoir toujours été irréprochable, jusqu'au jour où il eut commis le meurtre en expiation duquel il devait recevoir la mort dans des circonstances insolites.

Une scène plus repoussante encore que celle de l'exécution a eu lieu autour du corps pendu. Une foule, venue on ne sait de quels bas fonds de la société, — hommes, femmes, enfants, — appartenant tous à la lie la plus infecte de la populace, cette tourbe, dis-je nous, qui suivait des yeux avec un plaisir infâme les détails de l'exécution, n'a pas interrompu un seul moment ses propos ignobles, ses obscènes plaisanteries et ses grossiers indécents éclats de rire. « Venez donc, venez donc, un homme à une femme, venez donc embrasser ce joli nègre ! » Beaucoup d'autres allaient serrer les mains encore chaudes du cadavre en l'interpellant par de hideux quolibets. Il fallu que le peloton d'infanterie qui avait assisté au supplice, et qui était déjà en route pour s'en retourner, revint mettre un terme à ces indécentes insultes.



LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, 4, RUE GENTIL

COURS DE LA SEMAINE				BOURSE DE LYON										COURS DE LA SEMAINE							
EMISSION		INT.	VALEURS		SAMEDI	VENDREDI	JEUDI	MERCREDI	MARDI	LUNDI	EMISSION		INT.	VALEURS		SAMEDI	VENDREDI	JEUDI	MERCREDI	MARDI	LUNDI
63 500 500	56 60 33 40 35	3 0/0 Français		68 75	68 80	68 75	68 80	68 95	68 80	1250	50	Obl. Ville de Lyon 1851-56.		1120 »	1120 »	» »	1120 »	» »	» »	» »	
		4 1/2 Français		» »	» »	» »	99 »	» »	» »	1250	50	— Ville de Lyon 1859.		1120 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	
		5 0/0 Italien		48 45	48 60	49 25	49 35	49 50	49 47	500	25	— Ville de Lyon 1865.		518 75	520 »	520 »	» »	520 »	» »	» »	
		6 0/0 Mexicain		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	— Gaz de Lyon.		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
		Crédit Mobilier		325 »	320 »	322 50	328 75	342 50	352 50	» »	» »	» »	— Gaz de la Guillotière		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
		Orléans		877 50	» »	880 »	» »	881 25	» »	» »	» »	» »	— Saint-Etienne à Lyon		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
500	35	Paris à Lyon et Méditerranée		871 25	871 25	875 »	880 »	880 »	878 75	» »	» »	— Paris à Lyon		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	
		Est		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	— Paris à Lyon et Méditerranée.		310 »	310 »	310 »	310 25	310 25	310 25	310 »	
		Midi		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	Act. Mines de Saint-Etienne.		» »	» »	» »	» »	205 »	» »	» »	
		Ouest		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	— Mines de Rive-de-Gier.		83 50	» »	83 »	83 25	83 »	83 »	83 »	

SOIES. — 27 Juillet										MARCHANDISES. — 27 Juillet																															
FRANCE				ORGANSINS				TRAMES				GRÈGES				FRANCE				ITALIE																					
FILATURE ET OUVRASON				1 ^{er} ordre	2 ^e ordre	3 ^e ordre	Cocons étrangers	10/12	12/14	14/16	1 ^{er} ordre	2 ^e ordre	3 ^e ordre	Cocons étrangers	10/12	12/14	14/16	1 ^{er} ordre	2 ^e ordre	3 ^e ordre	Cocons étrangers																				
																						Marques privilégiées				24/28	» »	20/28	120 130	20/28	120 126	20/28	110 117	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
																						1 ^{er} ordre				20/28	» »	20/28	» »	20/28	» »	20/28	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
2 ^e ordre				20/28	» »	20/28	» »	20/28	» »	20/28	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »																		
3 ^e ordre				20/28	122 126	20/28	» »	20/28	» »	20/28	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »																		
Cocons étrangers				20/28	» »	20/28	» »	20/28	» »	20/28	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »																		

FRANCE				ITALIE			
ORGANSINS		TRAMES		ORGANSINS		TRAMES	
20/24	» »	20/24	» »	16/20	» »	16/20	» »
24/28	» »	24/28	» »	20/24	» »	20/24	» »
28/32	» »	28/32	» »	24/28	» »	24/28	» »
32/36	» »	32/36	» »	28/32	» »	28/32	» »

FRANCE				ITALIE			
ORGANSINS		TRAMES		ORGANSINS		TRAMES	
20/24	» »	20/24	» »	16/20	» »	16/20	» »
24/28	» »	24/28	» »	20/24	» »	20/24	» »
28/32	» »	28/32	» »	24/28	» »	24/28	» »
32/36	» »	32/36	» »	28/32	» »	28/32	» »

Blé de France.	les 100 kil.	34 » 35
— étranger.	—	33 » 35
Seigle	—	21 » 22
Orge	—	21 50 23
Avoine.	—	22 » 24
Farine 1 ^{re}	les 125 kil.	60 » 61
— 2 ^e	—	56 » 58
Café Saint-Domingue.		205 » 225
— Martinique.		310 » 315
— Moka en sortes .		275 » 280
— trié		310 » 325
— Porto-Rico . . .		250 » 260
Huile surfine . . .		225 » 245
— fine		190 » 195
— commune		145 » 150
Sucre du nord. . .		131 » 135
Savons de Marseille		75 » 80